

## **10. LE CREDO**

La première partie de la doctrine chrétienne est le symbole des Apôtres, appelé communément le Credo.

- Le Credo est appelé symbole des Apôtres parce qu'il est un abrégé des vérités de la foi enseignées par les Apôtres.
- Le mot Credo, « Je crois », veut dire : « Je tiens pour absolument vrai tout ce qui est contenu dans ces douze articles, et je le crois plus fermement que si je le voyais de mes yeux ; parce que Dieu, qui ne peut ni se tromper ni tromper personne, a révélé ces vérités à la sainte Église Catholique et par elle nous les révèle à nous-mêmes ».
- Les articles du Credo contiennent les principales choses que nous devons croire sur Dieu, sur Jésus-Christ et sur l'Église Son épouse.
- Il est très utile de réciter souvent le Credo pour imprimer toujours davantage dans notre cœur les vérités de la foi.

### **Les différents Symboles**

- Le Symbole des Apôtres composé de douze articles,
- Le Symboles de Nicée (325) Constantinople (381 : ajout sur le Saint-Esprit),
- Le Symbole de Saint Athanase (+ 373).

### **10-1. « Je crois en Dieu, le Père tout-puissant, créateur du Ciel et de la terre »**

#### **Définition de Dieu :**

- « Ego sum qui sum » (Ex 3,14). Son essence est d'exister (Il est « per Se », nous sommes « per participationem »). « Je suis Celui qui est, Vous êtes celle qui n'est pas ». Le vrai Dieu est un Dieu unique, en trois Personnes.
- Esprit, éternel, infiniment parfait, tout puissant, omniprésent (par présence, puissance, essence, grâce, union hypostatique), omniscient (prédestination).

Saint Thomas d'Aquin : « *Dieu est d'une manière générale en toutes choses par Sa présence, Sa puissance et Sa substance ; pourtant, Il est dit présent chez certains d'une présence intime et familière par Sa grâce. Ainsi donc,*

- *Dieu est en tout par Sa **puissance**, parce que tout est soumis à Son pouvoir.*
- *Il est en tout par **présence**, parce que tout est à découvert et comme à nu devant Ses yeux.*
- *Il est en tout par **essence**, parce qu'Il est présent à toutes choses comme cause universelle de leur être ».*

#### **Les Attributs Divins :**

- 9 absolus qui appartiennent à Dieu considéré en Lui-même (infinité, unité, simplicité, indépendance, immutabilité, éternité, immensité, intelligence, volonté) ;
- 8 relatifs qui appartiennent à Dieu en tant qu'Il est cause créatrice du monde (sainteté, justice, véracité, miséricorde, ubiquité, sagesse, bonté, toute puissance).

**Les hérésies sur Dieu :** athéisme, panthéisme, polythéisme, manichéisme (dualisme), naturalisme, déisme, rationalisme, subjectivisme (positivisme).

**Les 5 preuves de l'existence de Dieu :** mouvement, cause efficiente, contingence, degrés d'être, ordre du monde.

Saint Thomas d'Aquin : « Dieu Lui-même dit (Ex 3, 14) : « Je suis Celui qui suis. » Que Dieu existe, on peut prendre cinq voies pour le prouver.

- La première et la plus manifeste est celle qui se prend du **mouvement**. Il est évident, nos sens nous l'attestent, que dans ce monde certaines choses se meuvent.
  - Or, tout ce qui se meut est mû par un autre. Mouvoir, c'est faire passer de la puissance à l'acte. Or, on ne peut ainsi continuer à l'infini.
  - ➔ Donc il est nécessaire de parvenir à un **moteur premier** qui ne soit lui-même mû par aucun autre, et un tel être, tout le monde comprend que c'est Dieu.
- La seconde voie part de la notion de **cause efficiente**. Nous constatons, à observer les choses sensibles, qu'il y a un ordre entre les causes efficaces
  - Or, il n'est pas possible non plus qu'on remonte à l'infini dans les causes efficaces.
  - ➔ Il faut donc nécessairement affirmer qu'il existe une **cause efficiente première**, que tous appellent Dieu.
- La troisième voie se prend du possible et du nécessaire (**contingence**), et la voici. Parmi les choses, nous en trouvons qui peuvent être et ne pas être.
  - Et il n'est pas possible d'aller à l'infini dans la série des nécessaires ayant une cause de leur nécessité.
  - ➔ On est donc contraint d'affirmer l'existence d'un **Être nécessaire** par lui-même, qui ne tire pas d'ailleurs sa nécessité, mais qui est cause de la nécessité que l'on trouve hors de lui, et que tous appellent Dieu.
- La quatrième voie procède des **degrés que l'on trouve dans les choses**. On voit en effet dans les choses du plus ou moins bon, du plus ou moins vrai, du plus ou moins noble, etc.
  - Il y a donc quelque chose qui est souverainement vrai, souverainement bon, souverainement noble, et par conséquent aussi souverainement être.
  - ➔ Il y a donc un être qui est, pour tous les êtres, **cause d'être, de bonté et de toute perfection**. C'est lui que nous appelons Dieu.
- La cinquième voie est tirée du **gouvernement des choses**. Nous voyons que des êtres privés de connaissance, comme les corps naturels, agissent en vue d'une fin ; il est donc clair que ce n'est pas par hasard, mais en vertu d'une intention qu'ils parviennent à leur fin.
  - Or, ce qui est privé de connaissance ne peut tendre à une fin que dirigé par un être connaissant et intelligent, comme la flèche par l'archer.
  - ➔ Il y a donc un **être intelligent** par lequel toutes choses naturelles sont ordonnées à leur fin, et cet être, c'est lui que nous appelons Dieu ».

**Les trois grands mystères** : « Vérité que nous ne pouvons comprendre parfaitement ici sur la terre, mais que nous devons croire, parce qu'elle a été révélée par Dieu qui ne peut ni se tromper ni nous tromper ».

- **La Sainte Trinité** : « Un seul Dieu en trois Personnes égales et distinctes ».
  - 1 substance,
  - 2 natures et 2 processions (de l'intelligence : génération du Verbe, et de la volonté : spiration du Saint-Esprit par voie d'amour),
  - 3 Personnes,
  - 4 relations (paternité, filiation, procession, spiration),

- 5 notions (+ innascibilité).

Erreurs sur la Sainte Trinité :

- Sabellius (1 Personne)
- Arius (nie la Divinité de Notre Seigneur Jésus Christ), condamné au Concile de Nicée en 325 : les trois Personnes sont consubstantielles,
- Macédonius IV (le SE n'est pas une Personne Divine), condamné au Concile de Constantinople en 381),
- Nestorius (2 Personnes en Notre Seigneur, Notre Dame n'est Mère que de la Personne Humaine), condamné au Concile d'Ephèse en 431.
- Euthychès (1 nature Divine en Notre Seigneur), condamné au Concile de Chalcédoine en 451.
- Monophysites (une seule intelligence en Notre Seigneur) et Monothélites (une seule Volonté en Lui).
- Photius : refuse le « Filioque » en 866.
- **L'Incarnation** : Mystère par lequel le Fils de Dieu S'est fait Homme en prenant un Corps et une Ame comme les nôtres dans le sein très pur de la Très Sainte Vierge Marie, par l'opération du Saint Esprit, en la fête de l'Annonciation.
- **Rédemption** : Mystère par lequel Notre Seigneur Jésus-Christ est mort sur la Croix le Vendredi Saint pour racheter tous les hommes.

## Dieu créateur

**Créer** veut dire faire de rien : aussi Dieu est appelé le Créateur du ciel et de la terre parce qu'Il a fait de rien le ciel, la terre et tout ce qu'ils renferment, c'est-à-dire l'univers entier. Le monde a été créé également par les trois Personnes Divines, parce que tout ce que fait une Personne concernant les créatures, les autres le font aussi dans un même acte.

La création est attribuée spécialement au Père parce que la création est un effet de la toute puissance Divine et que la toute puissance est attribuée spécialement au Père, comme la Sagesse au Fils et la Bonté au Saint-Esprit, bien que les trois Personnes soient également puissantes, sages et bonnes. Dieu a soin du monde et de toutes les choses qu'Il a créées ; Il les conserve et les gouverne par Sa bonté et Sa sagesse infinies, et rien n'arrive ici-bas sans que Dieu le veuille ou le permette.

On dit que rien n'arrive ici-bas sans que Dieu le veuille ou le permette, parce qu'il y a des choses que Dieu veut et commande, et d'autres qu'Il n'empêche pas, comme le péché. Dieu n'empêche pas le péché, parce que même de l'abus que fait l'homme de la liberté qui lui a été concédée, Il sait retirer un bien et faire toujours resplendir davantage ou Sa miséricorde ou Sa justice.

Les plus nobles créatures créées par Dieu sont **les Anges** qui sont des créatures intelligentes et purement spirituelles. Dieu a créé les Anges pour être honoré et servi par eux, et pour les rendre éternellement heureux. Les Anges n'ont ni figure ni forme sensible parce qu'ils sont de purs esprits, créés par Dieu pour subsister sans devoir être unis à un corps.

On représente les Anges sous des formes sensibles :

- pour aider notre imagination à les concevoir ;
- parce que c'est ainsi qu'ils ont apparu souvent aux hommes, comme nous le lisons dans la Sainte Écriture.

Les Anges ne furent pas tous fidèles à Dieu, mais beaucoup parmi eux prétendirent par orgueil Lui être égaux et être indépendants de Lui ; et, à cause de ce péché, ils furent exclus pour toujours du Paradis et condamnés à l'enfer.

- Les Anges exclus pour toujours du paradis et condamnés à l'enfer s'appellent démons et leur chef s'appelle Lucifer ou Satan. Les démons, si Dieu leur en donne la permission, peuvent faire beaucoup de mal et à notre âme et à notre corps, surtout en nous portant au péché par la tentation. Ils nous tentent à cause de l'envie qu'ils nous portent et qui leur fait désirer notre damnation éternelle, et à cause de leur haine contre Dieu dont l'image resplendit en nous. Et Dieu permet les tentations, afin que nous en triomphions avec le secours de la grâce, et qu'ainsi nous pratiquions les vertus et nous acquérions des mérites pour le paradis. On triomphe des tentations par la vigilance, par la prière et par la mortification chrétienne.
- Les Anges qui sont restés fidèles à Dieu s'appellent les bons Anges, les Esprits célestes ou simplement les Anges. Les Anges restés fidèles à Dieu furent confirmés en grâce. Ils jouissent pour toujours de la vue de Dieu ; ils L'aiment, Le bénissent et Le louent. Dieu se sert des Anges comme de Ses ministres, et, en particulier, Il confie à beaucoup d'entre eux la charge d'être nos gardiens et nos protecteurs. Nous devons avoir une dévotion particulière envers notre Ange gardien, l'honorer, invoquer son appui, suivre ses inspirations, et lui être reconnaissants pour l'assistance continuelle qu'il nous prête.

La créature la plus noble que Dieu ait mise sur la terre est **l'homme** qui est une créature raisonnable composée d'une âme et d'un corps.

**L'âme** est la partie la plus noble de l'homme, parce qu'elle est une substance spirituelle, douée d'intelligence et de volonté, capable de connaître Dieu et de Le posséder éternellement. On ne peut ni voir notre âme ni la toucher parce que c'est un esprit. L'âme humaine ne meurt jamais : la foi et la raison elle-même prouvent qu'elle est immortelle. L'homme est libre dans ses actions et chacun sent en lui-même qu'il peut faire une chose ou ne pas la faire, faire une chose plutôt qu'une autre. On dit que l'homme a été créé à l'image et à la ressemblance de Dieu, parce que l'âme humaine est spirituelle et raisonnable, libre dans ses actes, capable de connaître et d'aimer Dieu et de jouir de Lui éternellement ; et ces perfections sont en nous un reflet de l'infinie grandeur du Seigneur.

### **Le péché originel :**

- Les **4 dons préternaturels** :
  - immortalité,
  - impassibilité : l'immunité de toute douleur et misère,
  - intégrité : la parfaite soumission des sens à la raison,
  - science infuse proportionnée à leur état.
- Les **4 mensonges** du démon :
  - « Vous ne mourrez pas » (réincarnation),
  - « Vos yeux s'ouvriront » (illumination),
  - « Vous serez comme des dieux » (panthéisme),
  - « Vous connaîtrez le bien et le mal » (subjectivisme). Les tristes exemples du Nouvel Age (féminisme, écologie, occultisme), du Catholicisme libéral (extrême, modéré, teinté) et les divers degrés de libéralisme.
- Les **3 conséquences** du péché originel :
  - « Spoliatus gratuitis » : les 4 dons préternaturels sont détruits,

- « *Vulneratus in naturalibus* » : les 4 puissances de l'âme sont blessées,
  - L'intelligence est blessée par l'ignorance, corrigée par la prudence
  - La volonté est blessée par la malice et corrigée par la justice
  - L'irascible est blessé par la faiblesse, corrigée par la force
  - Le concupiscible est blessée par la triple concupiscence (yeux, chair, orgueil), corrigée par la tempérance et les trois vertus de pauvreté, chasteté et d'obéissance.
- « *Naturalia manserunt integra* » : notre intelligence est toujours capable d'atteindre le vrai et notre volonté le bien.

Ce péché originel n'est pas seulement le péché d'Adam, il est aussi le nôtre, quoique différemment. Il est propre à Adam, parce que c'est lui qui le commit par un acte de sa volonté et par là il fut pour lui péché personnel. Il nous est propre, parce que, Adam ayant péché comme chef et souche de tout le genre humain, son péché est transmis par la génération naturelle à tous ses descendants, et par là il est pour nous péché originel.

Le péché originel passe dans tous les hommes parce que, Dieu ayant conféré au genre humain, en Adam, la grâce sanctifiante et tous les autres dons surnaturels, à condition qu'Adam ne désobéit pas, celui-ci désobéit en qualité de chef et de père du genre humain et rendit la nature humaine rebelle contre Dieu. Aussi la nature humaine est-elle transmise à tous les descendants d'Adam dans un état de rébellion contre Dieu et privée de la grâce Divine et des autres dons.

Tous les hommes contractent le péché originel, exceptés Notre Seigneur Jésus Christ et la Très Sainte Vierge qui en fut préservée par un privilège spécial de Dieu, en prévision des mérites de Jésus-Christ notre Sauveur. Dieu fut miséricordieux envers le genre humain en promettant tout de suite à Adam le Rédempteur Divin ou Messie, et en envoyant ce Messie au temps marqué, pour délivrer les hommes de l'esclavage du démon et du péché.

### **Le mal dans la doctrine de Saint Thomas d'Aquin.**

*« Ce qui caractérise le mal, c'est d'être privation du bien ; et ainsi il ne peut être défini ni connu, si ce n'est par l'intermédiaire du bien. La vérité est l'adéquation entre la chose et l'intelligence : la conformité de l'intellect et de la chose. »*

- *Tout mal est fondé sur quelque bien, et tout faux sur quelque vrai. Quelque chose, en effet, peut bien se produire qui échappe à l'ordre de quelque cause agente particulière ; mais non pas à l'ordre d'une cause universelle, sous l'action de laquelle toutes les causes particulières sont comprises. L'effet ne peut en aucune manière se soustraire à l'ordination posée par la cause universelle.*
- *Puisque la volonté de Dieu est cause universelle à l'égard de toutes choses, il est impossible que la volonté de Dieu n'obtienne pas son effet. C'est pourquoi, ce qui semble s'écarter de la Divine volonté dans un certain ordre y retombe dans un autre. Le pécheur, par exemple, autant qu'il est en lui, s'éloigne de la divine volonté en faisant le mal ; mais il rentre dans l'ordre de cette volonté par le châtement que lui inflige la justice.*
- *Dieu veut de volonté antécédente que tous les hommes soient sauvés ; mais de volonté conséquente Il veut que quelques-uns soient damnés, comme Sa justice l'exige.*
- *En conséquence le mal de faute qui prive la créature de son ordination au bien, Dieu ne le veut en aucune manière. Mais le mal qui est une déficience de la nature, ou le mal de peine, Dieu le veut en voulant quelque bien auquel est lié un tel mal.*

*Dieu aime certains êtres plus que d'autres. Il administre toutes choses avec une égale sagesse et une égale bonté. Si Dieu a pris la nature humaine, ce n'est pas qu'absolument parlant Il aimât l'homme davantage, c'est parce que le besoin de l'homme était plus grand. C'est ainsi qu'un bon père de famille dépense davantage pour son serviteur malade que pour son fils bien portant. Dans un combat, le chef aime mieux le soldat qui, ayant fui et s'étant ressaisi, presse avec force l'ennemi, que celui qui n'a jamais fui, mais n'a jamais non plus agi avec force.*

*On doit reconnaître la vraie justice de Dieu en ce qu'Il attribue à tous les êtres ce qui leur convient selon la dignité de chacun, conservant la nature de chaque être à sa place et dans sa propre valeur. Dieu accomplit la justice, quand Il donne à chacun ce qui lui est dû selon ce que comporte sa nature et sa condition.*

*Donc, puisque Dieu est le Pourvoyeur de l'étant dans son universalité, il appartient à Sa providence de permettre certains défauts à l'égard de telles choses particulières, afin que le bien parfait de l'univers ne soit pas empêché. **S'Il s'opposait à tous les maux, beaucoup de biens feraient défaut à Son œuvre entière. Sans la mort de beaucoup d'animaux, la vie du lion serait impossible, et la patience des martyrs n'existerait pas sans la persécution des tyrans. Aussi S. Augustin écrit-il : « Le Dieu tout puissant ne permettrait en aucune manière qu'un quelconque mal s'introduise dans Ses œuvres, s'Il n'était assez puissant et assez bon pour tirer du bien du mal lui-même. »***

*Quant aux hommes justes, Dieu exerce à leur égard la providence d'une façon plus excellente qu'envers les impies, en ce qu'Il ne permet pas qu'il arrive quoi que ce soit contre eux qui compromette finalement leur salut ; car « pour ceux qui aiment Dieu, tout coopère à leur bien », dit l'Apôtre (Rm 8, 28).*

*On trouve dans Malachie (1, 23) : « J'ai aimé Jacob ; mais J'ai haï Esau. » Dieu réproouve certains. **La prédestination est une part de la providence.** Or il appartient à la providence de permettre quelque défaillance dans les choses qui lui sont soumises.*

- *Aussi, puisque les hommes sont ordonnés à la vie éternelle par la providence Divine, il appartient également à la providence de permettre que certains manquent cette fin, et c'est cela qu'on appelle réproouver.*
- *Donc, de même que la prédestination est une part de la providence à l'égard de ceux qui sont ordonnés par Dieu au salut éternel, la réprobation à son tour est une part de la providence à l'égard de ceux qui manquent cette fin.*
- *Car de même que la prédestination inclut la volonté de conférer la grâce et la gloire, ainsi la réprobation inclut la volonté de permettre que tel homme tombe dans la faute, et d'infliger la peine de damnation pour cette faute.*

*Dieu aime tous les hommes et même toutes Ses créatures, en ce sens qu'Il veut du bien à toutes. Mais Il ne veut pas tout bien à toutes. S'il est nécessaire que le prédestiné soit sauvé, c'est d'une nécessité conditionnée, qui ne supprime pas le libre arbitre.*

- ***Bien que l'homme réprouvé par Dieu ne puisse obtenir la grâce, cependant, le fait qu'il tombe dans tel péché ou dans un autre, cela provient de son libre arbitre, et c'est donc à juste titre qu'il en est jugé coupable.***
- *Tous les prédestinés sont élus et aimés. **Dieu veut le salut de tous les hommes par Sa volonté antécédente.***
- ***Dieu permet que certains maux se produisent, pour éviter que beaucoup de biens ne se trouvent empêchés.***
- ***Parmi les hommes, Dieu a voulu, pour certains qu'Il a prédestinés, faire apparaître Sa bonté sous forme de la miséricorde qui pardonne ; et pour d'autres qu'Il réproouve,***

*sous forme de la justice qui punit. Dieu ne refuse à personne son dû ; cela sans préjudice de la justice. C'est ce que dit le père de famille de la parabole (Mt 20, 14, 15) : « Prends ce qui te revient et va t'en ; ne m'est-il pas permis de faire de mon bien ce que je veux ? »*

*C'est ainsi que les hommes ont été substitués aux anges déchus, et les païens aux Juifs. Mais bien rares, parmi les humains, sont ceux qui parviennent à une science profonde des choses intelligibles.*

- *Puisque la béatitude éternelle, qui consiste dans la vision de Dieu, excède le niveau commun de la nature, surtout parce que cette nature a été privée de la grâce par la corruption du péché originel, il y a peu d'hommes sauvés.*
- *En cela même apparaît souverainement la miséricorde de Dieu, qui élève certains êtres à un salut que manque le plus grand nombre, selon le cours et la pente commune de la nature.*
- *La prédestination est aidée par les prières des saints et par les autres bonnes œuvres ; parce que la providence, dont la prédestination fait partie, ne supprime pas les causes secondes ; elle pourvoit à ses effets de telle manière que même l'ordre des causes secondes est soumis à cette providence.*
- *Le plan de la prédestination englobe tout ce qui favorise le salut de l'homme : ses propres prières, ou celles des autres, ou d'autres bonnes œuvres sans lesquelles il n'obtient pas le salut.*
- *Il faut donc que les prédestinés s'efforcent de bien agir et de prier, puisque c'est par ce moyen que l'effet de la prédestination se réalise avec certitude.*
- *Nous sommes les coopérateurs de Dieu. C'est Dieu qui veut se servir des causes intermédiaires afin de ménager dans les choses la beauté de l'ordre, et aussi afin de communiquer aux créatures la dignité d'être causes.*
- *La toute-puissance de Dieu se montre surtout en pardonnant et en faisant miséricorde parce que cela montre que Dieu a le pouvoir suprême, puisqu'Il pardonne librement les péchés ; car celui qui est astreint à la loi d'un être supérieur ne peut librement pardonner les péchés.*

*Dieu ne peut donc pas faire de tout autre événement passé un événement qui ne soit pas passé. Ce qui implique contradiction ne tombe pas sous la toute-puissance de Dieu. Donc, que les choses passées n'aient pas été, cela n'est pas soumis à la puissance Divine. »*

**10-2. « Et en Jésus-Christ, Son Fils unique, notre Seigneur, Qui a été conçu du Saint Esprit, est né de la Vierge Marie »**

La seconde Personne de la Sainte Trinité :

- Elle s'appelle le Fils, parce que de toute éternité Elle est engendrée du Père par voie d'intelligence : c'est pour cela qu'on l'appelle aussi le Verbe éternel du Père.
- Nous appelons Jésus-Christ Fils unique de Dieu le Père, parce que Lui seul est Fils de Dieu par nature, tandis que nous le sommes par création et par adoption (par grâce).
- Nous appelons Jésus-Christ notre Seigneur, parce que non seulement en tant que Dieu Il nous a créés, de concert avec le Père et le Saint-Esprit, mais encore Il nous a rachetés en tant que Dieu et Homme.
- Le Fils de Dieu fait homme est appelé Jésus, ce qui veut dire Sauveur, parce qu'Il nous a sauvés de la mort éternelle méritée par nos péchés.

- Le Fils de Dieu fait Homme est aussi appelé Christ, ce qui veut dire oint et sacré, parce qu'autrefois on consacrait par l'onction les rois, les prêtres et les prophètes, et que Jésus est le roi des rois, le souverain prêtre et le premier des prophètes.

L'onction de Jésus-Christ ne fut pas corporelle comme celle des anciens rois, prêtres et prophètes, mais toute spirituelle et divine, la plénitude de la divinité habitant en Lui substantiellement.

Au sujet du Rédempteur les prophéties annonçaient la tribu et la famille d'où Il devait sortir ; le lieu et le temps de Sa naissance ; Ses miracles et les plus petites circonstances de Sa passion et de Sa mort ; Sa résurrection et Son ascension au Ciel ; Son royaume spirituel, universel et perpétuel, qui est la sainte Église catholique.

Les principales figures du Rédempteur dans l'Ancien Testament sont l'innocent Abel, le grand prêtre Melchisédech, le sacrifice d'Isaac, Joseph vendu par ses frères, le prophète Jonas, l'agneau pascal et le serpent d'airain élevé par Moïse dans le désert.

Nous savons que Jésus-Christ est vraiment Dieu : Il a été conçu du Saint-Esprit, parce que l'Incarnation du Fils de Dieu est une œuvre de bonté et d'amour, et que les œuvres de bonté et d'amour sont attribuées au Saint-Esprit.

- par le témoignage du Père disant : " Celui-ci est Mon Fils bien-aimé en qui J'ai mis toutes Mes complaisances : écoutez-Le ; "
- par l'attestation de Jésus-Christ Lui-même confirmée par les plus étonnants miracles
- par l'enseignement des Apôtres ;
- par la tradition constante de l'Église catholique.

**Une Personne et deux natures en Notre Seigneur Jésus Christ** : Il est la deuxième Personne de la Très Sainte Trinité (Il a donc la nature Divine), mais a assumé la nature humaine (qu'Il reçoit de la très Sainte Vierge Marie) dès Son Incarnation. La très Sainte Vierge Marie est Mère de Jésus, Qui est vrai Dieu et vrai Homme : elle est véritablement Mère de la Personne du Christ et donc Mère de Dieu. Marie est également Mère du corps mystique de Son Fils : l'Église Catholique.

En Jésus-Christ il y a deux volontés, l'une Divine et l'autre Humaine. Jésus-Christ avait une volonté libre, mais Il ne pouvait pas faire le mal, parce que pouvoir faire le mal est un défaut, non une perfection de la liberté.

Les trois symboles des dons des Rois Mages :

- Or : Roi, Sagesse
- Encens : Dieu, Prière
- Myrrhe : Homme, Pénitence.

**Preuves de la Divinité de Notre Seigneur :**

- **Prophétie** : prédire un événement futur que Dieu seul peut connaître à l'avance.
- **Miracle** : fait extraordinaire que ne peut être accompli que par la puissance de Dieu :
  - Quoad modum : guérison, pluie,
  - Quoad naturam : résurrection,
  - Quoad substantiam : glorification du corps humain.

**10-3. « A souffert sous Ponce Pilate, a été crucifié, est mort, a été enseveli »**

Jésus-Christ, pour racheter le monde par son Sang précieux, souffrit sous Ponce Pilate, gouverneur de la Judée, et mourut sur le bois de la croix d'où Il fut descendu pour être enseveli. Il a souffert comme homme seulement, parce que comme Dieu Il ne pouvait ni souffrir ni mourir.

Le supplice de la croix était alors le plus cruel et le plus ignominieux de tous les supplices. Celui qui condamna Jésus-Christ à être crucifié fut Ponce Pilate, gouverneur de la Judée, qui avait reconnu Son innocence, mais qui céda honteusement à l'insistance menaçante du peuple de Jérusalem. Jésus-Christ aurait pu se délivrer des mains des Juifs et de Pilate ; mais, sachant que la volonté de Son Père Eternel était qu'Il souffrît et mourût pour notre salut, Il s'y soumit volontairement, et même Il alla Lui-même au-devant de Ses ennemis et se laissa spontanément prendre et conduire à la mort.

Jésus-Christ sur la croix pria pour Ses ennemis ; donna pour mère au disciple saint Jean et, en sa personne, à nous tous Sa propre Mère la Très Sainte Vierge ; offrit Sa mort en sacrifice et satisfît à la justice de Dieu pour les péchés des hommes. Il n'aurait pas suffi qu'un Ange vînt satisfaire pour nous, parce que **l'offense faite à Dieu par le péché était, à un certain point de vue, infinie, et il fallait pour la réparer une personne d'un mérite infini. Il fallait que Jésus-Christ fût homme pour pouvoir souffrir et mourir, et il fallait qu'Il fût Dieu pour que Ses souffrances eussent une valeur infinie, parce que la majesté de Dieu, offensée par le péché, est infinie.**

Il n'était pas absolument nécessaire que Jésus souffrît autant, parce que la moindre de Ses souffrances aurait été suffisante pour notre Rédemption, chacun de Ses actes ayant une valeur infinie. Jésus voulut tant souffrir pour satisfaire plus abondamment à la divine Justice, pour nous montrer encore plus Son amour et pour nous inspirer une plus grande horreur du péché.

Dans la mort de Jésus-Christ la divinité ne se sépara ni du corps ni de l'âme ; il y eut seulement séparation de l'âme et du corps. Jésus-Christ est mort pour le salut de tous les hommes et Il a satisfait pour tous. Mais tous ne sont pas sauvés parce que tous ne veulent pas Le reconnaître, tous n'observent pas Sa loi, tous ne se servent pas des moyens de sanctification qu'Il nous a laissés.

**Pour être sauvés, il est nécessaire qu'à chacun de nous soient appliqués le fruit et les mérites de Sa passion et de Sa mort, application qui se fait surtout par les Sacrements que Jésus-Christ Lui-même a institués dans ce but. Et comme beaucoup ou ne reçoivent pas les Sacrements ou les reçoivent mal, ils rendent inutile pour eux la mort de Jésus-Christ.**

### **La Passion du Christ selon Saint Thomas d'Aquin**

*« Comme Moïse a élevé le serpent dans le désert, il était nécessaire pour le Fils de l'Homme d'être élevé, afin que quiconque croit en Lui ne périsse point, mais ait la Vie Eternelle » (Jn III, 14).*

*La Passion était donc nécessaire :*

- *pour nous délivrer des conséquences du péché ;*
- *pour l'exaltation du Christ dans Sa gloire ;*
- *pour accomplir les prophéties de l'Ancien Testament ;*
- *pour exercer Sa Justice, car par Sa Passion, le Christ a satisfait pour les péchés des hommes ;*
- *pour exercer Sa Miséricorde, car l'homme ne pouvait réparer par lui-même ; Dieu envoya donc Son Fils pour réparer à la place des hommes. Etant le maître suprême, NSJC pouvait accepter cette réparation sans faillir à Sa justice.*

*Par la Passion :*

- *l'homme comprend à quel point Dieu l'aime ; il est donc poussé à L'aimer en retour ;*
- *NSJC nous donne un exemple d'obéissance, d'humilité, de constance, de justice et de toutes les autres vertus que l'homme doit pratiquer pour se sauver ;*
- *NSJC délivre l'homme du péché, lui fournit la grâce justifiante et la gloire ;*
- *l'homme est poussé à éviter le péché, car il a été racheté par un tel prix ;*
- *l'homme ayant été vaincu par le démon, ce sera par un autre Homme que ce dernier sera vaincu, suprême humiliation pour le démon ; l'homme méritait la mort, et c'est par la mort qu'un autre Homme vaincra la mort.*

*Par la Croix :*

- *NSJC nous donne un grand exemple de vertu, la mort par la croix était la plus terrible de toutes ; le Christ nous racheté de la malédiction de la loi en devenant maudit pour nous.*
- *Il répare le péché de nos premiers parents qui avaient cueilli de l'arbre défendu, en étant étendu sur l'arbre de la croix ; tout ce qu'Adam avait perdu, NSJC le retrouve sur la croix.*
- *Il purifie l'air en mourant dans les airs, et le sol en y répandant Son Sang ;*
- *Il prépare notre ascension au Ciel : « Quand Je serai élevé de terre, J'attirerai tout à Moi ».*
- *Il indique le caractère universel de la Rédemption, car les quatre extrémités de la croix représentent les quatre points cardinaux ; Notre Seigneur représente différentes vertus : par la largeur, les bonnes œuvres ; par la longueur, la longanimité ; par la partie pointant vers le haut le suprême désir de sauver les âmes de bonne volonté ; par la partie cachée dans le sol la profondeur de la gratuité de la grâce ; par l'arbre de la croix, la chaire du maître qui enseigne.*
- *Il répond à plusieurs figures de l'Ancien Testament : le bois de l'arche de Noë, Moïse qui divise les eaux de la Mer Rouge avec un bâton, ou qui purifie les eaux amères et ouvre le rocher avec le bois ; Moïse étend ses mains avec le bois entre ses doigts, l'arche d'alliance en bois : tous ces signes sont comme des échelons par lesquels nous grimpons au Calvaire et à la Croix.*
- *Il n'a pas divisé Son Corps par la décapitation ou le démembrement pour ne donner aucune excuse à ceux qui veulent diviser Son Église.*

*NSJC, génériquement, a supporté toutes les souffrances : des gentils et des juifs, des princes, des servants et de la foule, de Ses amis ; Il a souffert dans Sa réputation, dans Son honneur et Sa gloire, dans Ses biens, Corps et Ame, dans tous Ses membres et chacun de Ses cinq sens.*

*Les souffrances du Christ furent très fortes car Son Ame et Son Corps étaient beaucoup plus sensibles que ceux des autres hommes ; de plus, Il portait le poids des péchés du monde. Cependant, les peines des damnés sont plus fortes comme la joie des élus dépasse toutes joies d'ici-bas.*

*Pendant Sa passion, la partie la plus haute de Son Ame jouissait de la vision béatifique. NSJC a choisi de mourir à un jeune âge pour montrer la grandeur de Son amour pour nous. Cela faisait aussi mieux comprendre l'état des élus au Ciel.*

*Il choisit de mourir à Jérusalem, parce que ce lieu était l'endroit où étaient offerts les sacrifices, au centre du monde connu (la vertu de Sa passion devait se répandre dans tout le monde).*

*Par humilité, Il accepta de mourir publiquement dans un endroit très connu. Il refusa de mourir dans le Temple pour bien montrer que Son sacrifice n'était pas pour les juifs seulement mais pour le monde entier. La présence des deux larrons symbolise la séparation entre les bons et les mauvais. Les juifs sont coupables de déicide car ils ont pu voir toutes les preuves de la Divinité de NSJC, comme inscrites sur un parchemin. C'est la même chose de mépriser le prince, ou de mépriser le document qui le représente.*

*Le Christ est mort volontairement en ne mettant pas obstacle à Son assassinat par les juifs, et en choisissant les circonstances de Sa mort. Il est mort, devenant obéissant à Son Père jusqu'à la mort (Phil II, 8), car si par la désobéissance d'un homme, beaucoup étaient devenus pécheurs, par l'obéissance d'un seul, beaucoup puissent être justifiés (Rom V, 19).*

*Par Sa mort, il triompha de l'auteur de la mort ; Il fut crucifié sur l'arbre de vie à cause de la pomme qui avait été cueillie sur l'arbre contre l'ordre Divin. Si l'obéissance implique la nécessité en ce qui regarde la chose commandée, elle implique la volonté libre en ce qui regarde le commandement à remplir.*

*Dieu le Père a livré Son Fils par une pré-ordination pour délivrer le genre humain ; par l'infusion de la charité, Il Lui a inspiré la volonté de mourir pour nous. On voit la bonté de Dieu, car il était impossible à l'homme de satisfaire par lui-même pour le péché. NSJC a commencé Sa Passion aux mains des juifs, et l'a terminée aux mains des gentils, car les effets de Sa Passion étaient d'abord destinés aux juifs, puis aux gentils.*

*Les princes des juifs et les démons savaient que NSJC était le Christ promis par la Loi, car ils avaient vu tous les signes prophétisés, mais ils ignoraient le mystère de Sa Divinité. Les princes des prêtres savaient qu'Il était le Fils de Dieu, non par Sa nature, mais par l'excellence de Sa grâce singulière. « S'ils l'avaient connue, ils n'auraient jamais crucifié le Seigneur de gloire ».*

*Cette ignorance ne les excuse pas, car c'était une ignorance affectée qui n'excuse pas mais augmente la culpabilité ; elle montre en effet qu'ils étaient tellement attachés au péché qu'ils se plaçaient dans l'ignorance pour être sûr de pécher. Les juifs ont donc péché non seulement en crucifiant l'Homme-Christ, mais aussi en crucifiant Dieu ! Leur péché était donc le plus grave à cause de la malice de leur volonté. « Si Je n'étais pas venu et ne leur avait pas parlé, ils ne seraient coupables d'aucun péché ; mais maintenant, ils n'ont pas d'excuse pour leur péché » (Jn XV, 22).*

*A cause de leur haine et de leur jalousie, ils ont refusé de donner foi à tous les signes que le Christ leur donnait, signes par lesquels ils auraient su qu'Il était le Fils de Dieu. Mais les juifs du commun peuple n'avaient pas vraiment compris qu'Il était le Christ ou le Fils de Dieu. Ils ont été trompés par leurs princes. Par contre, le péché des gentils qui L'ont crucifié était plus excusable, car ils n'avaient pas de connaissance de la Loi.*

*Par Sa Passion, le Christ a mérité le salut des hommes. Depuis le début de Sa conception, le Christ avait mérité notre salut éternel. Mais **les hommes ne pouvaient jouir des mérites du Christ à cause de l'obstacle posé par le péché**. Il fut donc nécessaire pour le Christ de souffrir. Il a donné à Son Père plus qu'il n'était requis pour nos péchés à cause de Sa débordante charité, de la dignité de Sa vie, de l'étendue des souffrances de Sa Passion.*

*L'amour du Christ était plus grand que la malice de Ses assassins ; la valeur de la Passion a donc surpassé la culpabilité de ceux qui Le crucifièrent. En se livrant au péché, l'homme s'est placé au pouvoir du démon. L'homme appartient toujours à Dieu à cause de sa nature de créature, mais cesse de Lui appartenir si la charité est détruite en lui par le péché.*

*Toutes les actions et souffrances du Christ opèrent de façon instrumentale pour le salut des hommes en vertu de Sa Divinité. La Passion agit*

- *par voie de satisfaction en tant qu'elle est dans la Chair même du Christ,*
- *par voie de rédemption en tant que nous sommes libérés de la servitude de notre culpabilité,*
- *par voie de sacrifice en tant que nous sommes réconciliés avec Dieu.*

*La Passion a causé le pardon des péchés en excitant en nous la charité, par voie de rédemption en payant le prix de nos péchés, par voie d'efficacité car Son Humanité est l'instrument de Sa Divinité (Son Corps est uni au Verbe par l'intermédiaire de Son Ame): Ses souffrances et actions œuvrent avec un pouvoir Divin pour rejeter le péché. Il a en quelque sorte préparé un médicament par lequel toutes les maladies pourront être guéries, même dans le futur.*

***La Passion est la cause universelle du pardon des péchés, mais elle doit être appliquée à chaque individu pour les péchés personnels par la foi et la charité (ainsi les damnés ne peuvent jouir des fruits de la Passion parce qu'ils ne sont pas unis au Christ par la foi et la charité): cela est fait par les Sacrements de Baptême (qui nous incorpore sacramentellement au Christ) et de Pénitence dont le pouvoir dérive de la Passion du Christ. Même si certains négligent d'utiliser ce remède Divin, cela n'enlève rien à l'efficacité de la Passion : « Il a porté nos iniquités et nos douleurs » (Isaïe).***

***Il est nécessaire pour ceux qui ont péché après le Baptême d'imiter le Christ souffrant par une certaine forme de punition ou de souffrance à endurer personnellement ; mais par la coopération de la satisfaction du Christ, une punition beaucoup plus légère suffit à la place d'une punition proportionnée au péché.***

*Par la Passion, le Christ nous a délivré non seulement du péché originel quant à la culpabilité et à la punition, mais aussi des péchés personnels de ceux qui partagent Sa Passion par la foi et la charité et les Sacrements de la foi. Elie et Enoch sont au Paradis terrestre jusqu'à l'arrivée de l'antéchrist. Par Sa Passion, le Christ a ouvert le Royaume des Cieux en enlevant l'obstacle, mais ce n'est que par l'Ascension que nous avons pu en prendre possession.*

*Par sa Passion, NSJC a subi une quadruple humiliation, et mérita donc une quadruple exaltation :*

- *par Sa Passion et mort auxquelles Il n'était pas tenu → la Résurrection ;*
- *par le fait que Son Corps a été mis au tombeau et Son Ame aux enfers → l'Ascension ;*
- *par les moqueries et la honte → Il est assis à la droite du Père : « Il S'est humilié, devenant obéissant jusqu'à la mort ; c'est pourquoi Dieu L'a exalté, et Lui a donné un Nom qui est au dessus de tous les noms » (Phil II, 8) ;*
- *en étant livré au pouvoir des hommes → Il reçoit le pouvoir judiciaire.*

*Par Sa mort, NSJC a payé pour le genre humain tout entier. En payant la dette du prochain à sa place, Il satisfait à la justice. Par Sa mort, Il a aussi montré la réalité de Sa Chair et nous a délivré de la crainte de la mort. Sa mort signifie également la mort spirituelle au péché, la résurrection spirituelle.*

*Par la grâce d'union, la Divinité était unie à l'Humanité du Christ, et cette Divinité Lui resta unie après la mort. La Personne du Verbe de Dieu était identique avant et après la mort. La grâce d'union n'est jamais perdue sans faute. Or NSJC ne peut pécher ; Il ne pouvait donc perdre cette grâce d'union. Puisque c'est par l'Ame que le Corps du Christ est uni au Verbe de Dieu, **la Divinité est restée également unie à l'Ame du Christ, même après Sa mort.** La mort du Christ a détruit la mort de l'âme causée par le péché et la mort du corps consistant en la séparation d'avec l'âme.*

*Le Christ fut enterré pour bien marquer la réalité de Sa mort, de Sa résurrection, de notre résurrection spirituelle et temporelle. La myrrhe et l'aloès représentent la vertu de pénitence qui conserve l'homme hors de la corruption du péché, alors que la bonne odeur des aromates représente la bonne réputation.*

- *Il est enterré dans un jardin pour rattraper le péché commis dans la Jardin d'Eden ;*
- *Dans le tombeau d'un étranger : Il est mort pour le salut des autres ;*
- *Il manifeste Son amour de la pauvreté : Il est nu dans un linceul ;*
- *Un sépulcre nouveau : le sein virginal de Marie ; par la mort du Christ, nous commençons une nouvelle vie ;*
- *Le Christ est né dans le cœur de pierre des gentils ; il fut creusé par l'enseignement et ouvert par la crainte de Dieu. Et pour être sur que personne d'autre que Lui ne rentre dans notre cœur, on enferme la porte par une grande pierre.*

*Le Christ a connu le mépris avant Sa mort, et la gloire après, alors que c'est souvent le contraire pour les simples hommes. Les deux nuits dans le tombeau représentent les deux morts du corps et de l'âme. Le jour au tombeau représente le fait que Sa mort ne venait pas du péché, mais de la charité.*

*« Qu'au Nom de Jésus, tout genou fléchisse, au Ciel et aux enfers » : le Christ est donc descendu aux enfers. Il a donné l'espérance d'atteindre un jour la gloire aux âmes du Purgatoire (Il délivra celles qui avaient achevé leur purification), mais Il déversa la lumière de la gloire éternelle sur les Ames des saints Pères qui étaient là simplement à cause du péché originel. En descendant aux enfers le Christ a enlevé deux douleurs :*

- *celle due aux péchés actuels en préservant les âmes de ces péchés ;*
- *celle provoquée par le retard à obtenir la gloire en leur donnant cette gloire. La béatitude consiste à voir Dieu dans Son Essence.*

*Les Pères étaient délivrés du péché originel et des péchés actuels par leur foi au Christ. Mais, ils n'étaient pas encore délivrés de la pénalité du péché originel (l'exclusion de la gloire) car le Christ n'était pas encore mort. Aujourd'hui, les fidèles sont délivrés par le Baptême, mais il reste encore à payer une pénalité pour le péché originel, à savoir la mort corporelle, car ils ont été renouvelés dans l'esprit, mais pas encore dans la chair. Mais le Christ ne put délivrer ceux qui étaient dans l'enfer des damnés, car ils n'avaient aucune foi en Lui (cas des infidèles) ou n'étaient pas unis avec Lui par la charité. Pour ces raisons, Il ne délivra pas non plus les âmes qui étaient dans les Limbes des enfants qui, étant morts avec le péché originel, n'avaient pas la grâce.*

***La grâce du Christ ne peut atteindre que ceux qui deviennent Ses membres par régénération spirituelle. La Passion du Christ était satisfaisante en général, mais sa vertu devait être appliquée à chaque individu par quelque chose de personnel. »***

**Les symboles de la Passion :** Agonie, flagellation, Couronnement d'épines, les 7 dernières paroles.

**Les deux erreurs de Pilate :** libéralisme (les mêmes droits au bien et au mal) + démocratie (ils le persuadèrent) = apostasie

**10-4. « Est descendu aux enfers, le troisième jour est ressuscité des morts, est monté aux cieux, est assis à la droite de Dieu le Père tout-puissant, d'où Il viendra juger les vivants et les morts »**

**Les trois enfers :** des damnés, les limbes des patriarches, des enfants morts sans Baptême.

*C'est dans l'ordre que l'âme qui, par le péché, s'est faite l'esclave des choses corporelles pour jouir, le soit aussi pour être punie. Les deux éléments du péché actuel se retrouvent dans le péché originel : à l'aversion de Dieu correspond la privation de la justice originelle, à la conversion vers les biens créés correspond la concupiscence. Le péché originel ne mérite donc pas la peine du sens. Ne pas voir Dieu est la punition spécifique et unique du péché originel dans l'autre vie.*

*Les enfants morts sans Baptême ne s'affligent en aucune façon de ne pas voir Dieu, et, d'autre part, ils se réjouissent d'avoir une large part au bien dont Dieu est la source et de posséder tous les dons naturels qu'ils tiennent de Lui.*

- L'âme de Jésus-Christ (toujours unie à la Divinité), une fois séparée de Son corps (lui aussi toujours uni à la Divinité), alla dans les Limbes (le lieu où étaient les âmes des justes en attendant la Rédemption de Jésus-Christ), et le troisième jour, elle s'unit de nouveau à Son corps pour n'en être jamais plus séparée.
- Les âmes des justes ne furent pas introduites dans le Paradis avant la mort de Jésus-Christ, parce que le Paradis avait été fermé par le péché d'Adam et qu'il convenait que Jésus-Christ, dont la mort le rouvrait, fût le premier à y entrer.
- Jésus-Christ voulut retarder Sa résurrection jusqu'au troisième jour pour manifester avec évidence qu'Il était vraiment mort.
- Jésus-Christ après Sa résurrection resta quarante jours sur la terre avant de monter au Ciel, pour prouver par diverses apparitions qu'Il était vraiment ressuscité, et pour instruire toujours davantage et confirmer les Apôtres dans les vérités de la foi. Son corps était glorifié par les quatre privilèges des corps glorieux : impassibilité, clarté, subtilité et agilité.
- Jésus-Christ, quarante jours après Sa résurrection, monta au Ciel par Sa propre puissance, en présence de Ses disciples, car étant comme Dieu égal à Son Père, Il a été comme homme élevé au-dessus de tous les Anges et de tous les Saints et établi le Seigneur de toutes choses.

Jésus-Christ est monté au Ciel :

- pour prendre possession du royaume qu'Il avait mérité par Sa mort ;
- pour préparer notre place dans la gloire et être notre médiateur et notre avocat auprès de Son Père ;
- pour envoyer le Saint-Esprit à Ses Apôtres.
- On dit de Jésus-Christ qu'Il monta au ciel et de Sa très sainte Mère qu'elle y fut élevée, parce que Jésus-Christ, étant Homme-Dieu, monta au ciel par Sa propre puissance, tandis que Sa Mère qui était une créature, bien que la plus digne de toutes, monta au ciel par la puissance de Dieu.
- Les mots : " est assis ", signifient la possession pacifique que Jésus-Christ a de la gloire, et les mots : " à la droite de Dieu le Père tout-puissant ", expriment qu'il a une place d'honneur au-dessus de toutes les créatures.

### **Les 5 fins dernières :**

- Mort (les 3 morts : physique, spirituelle, éternelle).

*Il est écrit en saint Matthieu : « Ceux-ci, c'est-à-dire les pécheurs, iront au supplice éternel. » De plus, selon Aristote, la peine est mesurée à la dignité de celui qui est offensé : on punit d'un plus grand châtement celui qui gifle un prince que celui qui gifle un autre homme. Or, celui qui commet un péché mortel pêche contre Dieu, en transgressant Ses préceptes, et en adressant à un autre l'honneur qui Lui est dû, puisqu'il met sa fin en cet autre. La majesté*

*de Dieu est infinie. Tout être qui pèche mortellement est donc digne d'une peine infinie. Il semble donc juste que pour un péché mortel quelqu'un soit châtié perpétuellement.*

*La quantité du châtiment correspond à celle de la faute, selon l'intensité de sa malice. La durée de la peine correspond à la disposition du pécheur. De même, selon la justice divine, quelqu'un se rend par le péché digne d'être totalement séparé de la communauté de la cité de Dieu : cela se réalise dans le péché contre la charité, qui est le lien qui unit cette cité. C'est pourquoi, à cause du péché mortel, qui est contraire à la charité, quelqu'un est, pour l'éternité, frappé de la peine de l'exclusion définitive de la société des saints.*

- Jugements (particulier et général).

À la fin du monde Jésus-Christ, plein de gloire et de majesté, viendra du Ciel pour juger tous les hommes, bons et mauvais, et pour donner à chacun la récompense ou le châtiment qu'il aura mérité.

Nous devons tous être jugés dans le jugement général pour plusieurs raisons :

- pour la gloire de Dieu ;
- pour la gloire de Jésus-Christ ;
- pour la gloire des Saints ;
- pour la confusion des méchants ;
- enfin pour que le corps ait avec l'âme la sentence de récompense ou de châtiment.

Au jugement général :

- La gloire de Dieu sera manifestée parce que tous connaîtront avec quelle justice Dieu gouverne le monde, bien que parfois maintenant on voie les bons dans l'affliction et les méchants dans la prospérité.
- La gloire de Jésus-Christ y sera manifestée parce qu'après avoir été injustement condamné par les hommes, Il paraîtra alors à la face de tous comme le Juge suprême de tous les hommes.
- La gloire des Saints y sera manifestée parce que beaucoup d'entre eux qui moururent méprisés par les méchants seront glorifiés en présence de tout le monde.
- La confusion des méchants sera très grande, surtout pour ceux qui opprimèrent les justes et pour ceux qui cherchèrent pendant leur vie à être estimés des hommes vertueux et bons, parce qu'ils verront manifestés à tout le monde les péchés qu'ils commirent, même les plus secrets.

*La punition est l'effet de la justice, tandis que la récompense est celui de la miséricorde. Dans le premier avènement, Notre Seigneur était venu pour réparer pour nous auprès du Père : Il apparaissait donc sous notre forme d'infirmité. Dans le second avènement, Il viendra pour accomplir la justice du Père parmi les hommes ; Il devra alors manifester la gloire qui Lui vient de la communion avec le Père ; Il se montrera donc sous la forme glorieuse.*

*Quels sont les signes qui doivent arriver à ce Jugement, ou non loin de là ? Les voici :*

- l'arrivée d'Elie de Thesbé,
- la conversion des Juifs,
- la persécution de l'Antéchrist,
- le jugement du Christ,
- la résurrection des morts,
- la séparation des bons et des méchants,
- l'embrasement du monde et son renouvellement.

*En cette vie, les méchants comme les bons sont conformes au Christ par l'humanité, mais non par la grâce. Tous aussi lui seront conformés par la vie naturelle qui sera rendue à tous ; mais les bons seuls Lui ressembleront par la gloire.*

- Enfer (peines des sens et du dam ; l'enfer est le grand missionnaire du Ciel et l'effet de la Miséricorde Divine).

**L'aversion de Dieu entraîne la peine du dam, et la conversion vers la créature la peine des sens.** *Dans le châtement des damnés il n'y aura pas seulement la peine du dam, qui correspond à l'aversion à l'égard de Dieu qu'ils ont eue dans leur faute, mais il y a aussi la peine du sens, qui correspond au fait qu'ils se sont tournés vers les créatures d'une manière défendue.*

*Par le fait même qu'il a péché mortellement, l'homme met sa fin dans la créature. Et puisque toute la vie est ordonnée à la fin qu'on lui donne, par le fait même, cet homme ordonne toute sa vie à ce péché et il voudrait demeurer perpétuellement dans ce péché s'il le pouvait impunément. « Les pervers ont péché avec un terme parce que leur vie a eu un terme ; mais ils auraient voulu vivre sans terme afin de pouvoir demeurer sans terme dans leurs iniquités ; en effet ils désirent plus pécher que vivre. »*

*On pourrait encore apporter un autre motif de l'éternité de la faute mortelle : c'est que par elle on pèche contre Dieu, qui est infini. Puisque le châtement ne peut être infini en intensité, la créature n'étant pas capable d'une qualité infinie, il doit l'être au moins par une durée infinie.*

*La peine demeure éternellement, parce que la faute ne peut être effacée sans la grâce et l'homme ne peut plus acquérir la grâce après sa mort. La peine ne doit plus cesser tant que la faute demeure. On peut dire aussi, comme saint Grégoire, que bien que la faute soit temporelle en son acte, elle est éternelle dans la volonté qui la commet.*

- Purgatoire.

*Il est écrit au livre des Macchabées : « C'est une sainte et salutaire pensée que de prier pour les défunts, afin qu'ils soient délivrés de leurs péchés ». Même affirmation chez saint Grégoire de Nysse : « Celui qui est dans l'amitié du Christ, et qui n'a pas achevé de se purifier de ses péchés en ce monde, en sera purifié, au sortir de cette vie, dans les flammes du Purgatoire. »*

*S'il est vrai que la contrition efface la faute, mais ne remet pas totalement la peine due au péché ; s'il est vrai que les péchés mortels peuvent être pardonnés sans que les péchés véniels le soient toujours en même temps ; s'il est vrai que **la justice de Dieu exige qu'une peine proportionnée rétablisse l'ordre bouleversé par le péché** : il faut conclure que celui qui meurt, contrit et absous de ses péchés, mais sans avoir pleinement satisfait pour eux, doit être puni dans l'autre vie.*

*Il y a deux peines en purgatoire : la peine du dam, l'ajournement de la vue de Dieu ; la peine du sens, le tourment infligé par le feu. Le moindre degré de l'une comme de l'autre surpasse la peine la plus grande que l'on puisse endurer ici-bas.*

*Le lien de la charité, qui unit entre eux les membres de l'Église, n'embrasse pas seulement les vivants, mais aussi les morts qui ont quitté ce monde en état de charité ; car celle-ci ne cesse pas avec la vie, puisque saint Paul l'affirme « La charité ne passera jamais ». S'ils étaient en état de grâce, leurs suffrages n'en vaudraient que mieux, puisque la valeur en serait doublée. Dieu ne réserve pas Sa bonté pour les justes, mais Il l'étend aux pécheurs, non pas à cause de leurs mérites, mais à cause de Sa miséricorde. La condition de l'utilité des suffrages, c'est l'union de charité et la direction d'intention entre les vivants et les défunts. On peut donc aider les âmes du Purgatoire par voie de suffrage.*

- Paradis.

Le Paradis consiste en la vision immédiate de Dieu et en la vision parfaite qui lui est associée. En raison de cette vision et de ce bonheur, les âmes des élus sont vraiment bienheureuses et ont la vie et le repos éternels. Les âmes des justes qui au moment de la mort sont libres de tout péché et de toute peine due au péché peuvent entrer au Paradis. Le degré de perfection de cette vision béatifique accordée aux justes dépend des mérites de chacun en fonction de leurs bonnes œuvres.

Certaines âmes ont une récompense spéciale appelée auréole

- des vierges pour leur victoire sur la chair,
- des martyrs pour leur victoire sur le monde,
- des confesseurs de la foi pour leur victoire sur le démon, le père du mensonge.

**10-5. « Je crois au Saint-Esprit, à la sainte Église Catholique,  
à la communion des saints, à la rémission des péchés,  
à la résurrection de la chair, à la vie éternelle »**

### **Le Saint Esprit**

Voir au chapitre du Sacrement de Confirmation les 7 dons du Saint Esprit et leur rôle. La couronne de la Charité pour connaître Dieu (dons de Science, force et Conseil), Le comprendre (dons d'Intelligence et de Sagesse), L'aimer (dons de Piété et de Crainte de Dieu). Lire « De l'habitation du Saint Esprit dans les âmes justes » du R.P. Froget.

Alors que le Christ est associé à la tête, le Saint Esprit est associé au cœur.

- Sagesse (Charité) et Intelligence (Foi)
- Science (Espérance, car donne la connaissance de la vanité des choses créées) et Piété (Justice).
- Force (Force) et Conseil (Prudence).
- Crainte de Dieu (Tempérance). Les 3 craintes : servile, imparfaite, parfaite.

### **La Sainte Église Catholique :**

Jésus-Christ a fondé sur la terre une société visible qui s'appelle l'Église catholique, et tous ceux qui font partie de cette Église sont en communion entre eux. Toute la sainteté de cette Église dérive de l'Esprit Saint qui est la source de toute sainteté. L'Église est le Corps Mystique du Christ.

Nous avons été appelés à l'Église de Jésus-Christ par une grâce particulière de Dieu, afin qu'avec la lumière de la foi et par l'observation de la loi divine nous Lui rendions le culte qui Lui est dû et que nous parvenions à la vie éternelle. L'Église Catholique, étant Divine, ne peut être détruite, et ne perdra donc jamais ses marques : « *Vous êtes Pierre, et sur cette pierre, Je construirai Mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle* » (Mt 16, 18).

La sainte Église a été établie afin de donner une durée permanente à l'œuvre salvatrice de la Rédemption, dans laquelle les fidèles sont unis tous ensemble par le lien d'une même foi et d'une même charité. L'Église est une société surnaturelle spirituelle et parfaite (car elle a en elle-même tout ce qui est nécessaire à l'obtention de sa fin).

Le Christ a ainsi délégué à Son Église une triple fonction :

- **Magistère** : fonction d'enseignement, car le Christ est maître et prophète : « *Je suis la Vérité.* »

- **Ministère** : fonction de sanctification, car le Christ est grand Prêtre et Berger suprême : « *Je suis la Vie* » - « *Ceux à qui vous remettrez les péchés, ils leur seront remis; et ceux à qui vous les retiendrez, ils leur seront retenus* » (Jean 20, 23). - « *Et Il prit du pain, et, après avoir rendu grâces, Il le rompit et le leur donna, en disant : Ceci est Mon Corps, donné pour vous. Faites ceci en mémoire de Moi* » (Lc 22, 19).
- **Gouvernement** : fonction pastorale pour guider vers le Ciel, en faisant les lois (pouvoir législatif), en jugeant selon les lois (pouvoir judiciaire) et en obligeant à suivre les lois (pouvoir coercitif) : « *Je suis la Voie* » - « *En vérité, Je vous le dis, tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le Ciel et tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le Ciel* » (Mt 18, 18).

Le texte du Petit Catéchisme de saint Pie X précise : « **Notre Seigneur Jésus-Christ institua l'Église pour que tous les hommes aient les moyens d'obtenir leur salut éternel : la vraie Foi, la grâce par les Sacrements, la rémission des péchés et la Communion des Saints.** »

Pour être membre de l'Église, les conditions suivantes sont nécessaires :

- **Être baptisé.**
- **Avoir la vraie foi et professer la doctrine de Jésus-Christ** : le Pape parle de la « vraie » Foi pour indiquer clairement qu'on peut être exposé à une Foi qui est « fausse » (par exemple celle qui émane des textes de Vatican II). Cette Foi vraie doit être crue, enseignée et professée dans son intégrité, car quiconque nierait formellement le plus petit des dogmes de la Foi Catholique ne serait plus Catholique, tous les dogmes étant unis entre eux comme les doigts d'une même main.  
Croire n'est pas suffisant : « *Vous croyez qu'il y a un seul Dieu, vous faites bien : les démons le croient aussi, et ils tremblent* » (Jacques 2, 19). Mais il faut encore professer la Foi Catholique par les œuvres. La Foi sans les œuvres est morte : « *De même que le corps sans âme est mort, ainsi la Foi sans les œuvres est morte* ». Le Pape Saint Pie X rejette donc dans sa définition les prétentions protestantes qu'on peut se sauver par la Foi seule. L'hérésiarque Luther le disait crûment : « *Pèche fortement, mais croit plus fortement encore.* »
- **Participer aux mêmes Sacrements.** Il est pratiquement impossible aujourd'hui pour un adulte de rester longtemps en état de grâce sans avoir recours aux Sacrements. Un Catholique qui, volontairement, ne s'approcherait jamais des Sacrements de Confession et de la Sainte Eucharistie serait un membre « mort » de l'Église Catholique, parce qu'il vivrait en état de péché mortel. Pour sauver son âme, il faut être un membre « vivant » de l'Église, c'est à dire vivre et mourir en état de grâce.
- **Reconnaître le Pape légitime comme Vicaire de Notre Seigneur Jésus Christ** et les autres Pasteurs légitimes de l'Église.

Les Pasteurs légitimes de l'Église sont le Pontife Romain, c'est-à-dire le Pape, qui est le Pasteur universel, et les Évêques. De plus, les autres prêtres et spécialement les curés ont, sous la dépendance des Évêques et du Pape, leur part de l'office de pasteurs. Jésus-Christ dit à saint Pierre le premier Pape : " *Vous êtes Pierre, et sur cette pierre Je bâtirai Mon Église, et Je vous donnerai les clefs du Royaume des Cieux, et tout ce que vous lierez sur la terre sera aussi lié dans le Ciel, et tout ce que vous délierez sur la terre sera aussi délié dans le Ciel.* " Et Il lui dit encore : " *Paissez mes agneaux, paissez mes brebis.* "

Tous ceux qui ne reconnaissent pas le Pontife Romain pour leur chef n'appartiennent pas à l'Église de Jésus-Christ.

On peut distinguer la véritable Église de Jésus-Christ de tant de sociétés ou sectes fondées par les hommes et qui se disent chrétiennes, à quatre marques : elle est Une, Sainte, Catholique et Apostolique. Les quatre caractères de l'unité, de la sainteté, de la catholicité et de l'apostolicité ne se rencontrent que dans l'Église qui reconnaît pour chef l'Évêque de Rome, successeur de saint Pierre.

- **Une**, parce que ses fils, à quelque temps et à quelque lieu qu'ils appartiennent, sont unis entre eux dans la même foi, le même culte, le même gouvernement, la même loi et la participation aux mêmes Sacrements, sous un même chef visible, le Pontife Romain, dans la communauté de foi, d'espérance et de charité. Il ne peut y avoir plusieurs Églises parce que, de même qu'il n'y a qu'un seul Dieu, une seule Foi et un seul Baptême, il n'y a et il ne peut y avoir qu'une seule véritable Église.
- **Sainte**, parce que Jésus-Christ, son chef invisible, est saint, que beaucoup de ses membres sont saints, que sa foi, sa loi, ses Sacrements sont saints et qu'en dehors d'elle il n'y a pas et il ne peut pas y avoir de véritable sainteté.
- **Catholique**, ce qui veut dire universelle, parce qu'elle embrasse les fidèles de tous les temps et de tous les lieux, de tout âge et de toute condition, et que tous les hommes du monde sont appelés à en faire partie.
- **Apostolique**, parce qu'elle remonte sans interruption jusqu'aux Apôtres ; et parce qu'elle croit et enseigne tout ce qu'ont cru et enseigné les Apôtres ; et parce qu'elle est dirigée et gouvernée par leurs légitimes successeurs. Cette apostolicité est physique et dogmatique.
- **Persécutée**, mais elle ne peut être détruite ni périr. Elle durera jusqu'à la fin du monde parce que, jusqu'à la fin du monde, Jésus-Christ sera avec elle, comme Il l'a promis. L'Église catholique est tant persécutée parce que son divin Fondateur fut aussi persécuté et parce qu'elle réproprime les vices, combat les passions et condamne toutes les injustices et toutes les erreurs.

**Hors de l'Église Catholique, pas de Salut** : son corps (tous les baptisés) et son âme (tous ceux qui vivent en état de grâce), l'appartenance « in re » et « in voto ».

Il ne suffit pas pour être sauvé d'être un membre quelconque de l'Église catholique, il faut en être un membre vivant.

- Les membres vivants de l'Église sont tous les justes et eux seuls, c'est-à-dire ceux qui sont actuellement en état de grâce.
- Les membres morts de l'Église sont les fidèles qui se trouvent en état de péché mortel.

Hors de l'Église Catholique, Apostolique, Romaine, nul ne peut se sauver, comme nul ne put se sauver du déluge hors de l'Arche de Noé qui était la figure de cette Église.

- Tous les justes de l'Ancien Testament se sont sauvés en vertu de la foi qu'ils avaient au Christ à venir et par cette foi ils appartenaient déjà spirituellement à l'Église.
- Celui qui, se trouvant hors de l'Église sans qu'il y ait de sa faute ou de bonne foi, aurait reçu le Baptême ou en aurait le désir au moins implicite ; qui chercherait en outre sincèrement la vérité et accomplirait de son mieux la volonté de Dieu, bien que séparé du corps de l'Église, serait uni à son âme et par suite dans la voie du salut.
- Celui qui, tout en étant membre de l'Église catholique, n'en mettrait pas en pratique les enseignements, serait un membre mort de l'Église et, par suite, ne serait pas sauvé, parce que pour le salut d'un adulte il faut non seulement le Baptême et la foi, mais encore les œuvres conformes à la foi.

Les propositions condamnées 15 à 18 du « Syllabus » de Pie IX en 1864 :

- XV. Il est libre à chaque homme d'embrasser et de professer la religion qu'il aura réputée vraie d'après la lumière de la raison.
- XVI. Les hommes peuvent trouver le chemin du salut éternel et obtenir ce salut éternel dans le culte de n'importe quelle religion.
- XVII. Tout au moins doit-on avoir bonne confiance dans le salut éternel de tous ceux qui ne vivent pas dans le sein de la véritable Église du Christ.
- XVIII. Le protestantisme n'est pas autre chose qu'une forme diverse de la même vraie religion chrétienne, forme dans laquelle on peut être agréable à Dieu aussi bien que dans l'Église catholique.

Nous sommes obligés de croire toutes les vérités que l'Église nous enseigne (Jésus-Christ a déclaré que celui qui ne croit pas est déjà condamné), et de faire tout ce que l'Église nous commande, car Jésus-Christ a dit aux pasteurs de l'Église : "*Qui vous écoute, M'écoute, et qui vous méprise Me méprise.*" Dans ce qu'elle nous propose de croire, l'Église ne peut pas se tromper parce que, selon la promesse de Jésus-Christ, elle est toujours assistée par le Saint-Esprit.

**L'Église catholique est infallible** : elle ne peut pas tomber dans l'erreur. Aussi, ceux qui rejettent ses définitions perdent la foi et deviennent hérétiques. Tout chrétien doit avoir pour l'Église un amour sans limites, se regarder comme heureux et infiniment honoré de lui appartenir, et travailler à sa gloire et à son accroissement par tous les moyens qui sont en son pouvoir.

Entre les membres qui composent l'Église, il y a une distinction très importante entre ceux qui commandent et ceux qui obéissent, ceux qui enseignent et ceux qui sont enseignés. L'Église enseignante et l'Église enseignée sont deux parties distinctes d'une seule et même Église, comme dans le corps humain la tête est distincte des autres membres, et cependant forme avec eux un corps unique.

- La partie de l'Église qui enseigne s'appelle **Église enseignante**. L'Église enseignante se compose de tous les Évêques, soit dispersés dans l'univers, soit réunis en concile, avec, à leur tête, le Pontife Romain. Ceux qui ont dans l'Église le pouvoir d'enseigner sont le Pape et les Évêques, et, sous leur dépendance, les autres ministres sacrés.
- La partie de l'Église qui est enseignée s'appelle **Église enseignée**. L'Église enseignée est composée de tous les fidèles. Nous sommes tous obligés d'écouter l'Église enseignante sous peine de damnation éternelle, car Jésus-Christ a dit aux Pasteurs de l'Église, en la personne des Apôtres : "*Qui vous écoute, M'écoute, et qui vous méprise Me méprise.*"

En dehors de l'autorité d'enseigner, l'Église a spécialement le pouvoir d'administrer les choses saintes, de faire les lois et d'en exiger l'observation. Le pouvoir qu'ont les membres de la hiérarchie ecclésiastique ne vient pas du peuple, et ce serait une hérésie de le dire : il vient uniquement de Dieu. L'exercice de ces pouvoirs appartient uniquement au corps hiérarchique, c'est-à-dire au Pape et aux Évêques qui lui sont soumis.

**Le Pape** que nous appelons aussi le Souverain Pontife, ou encore le Pontife Romain, est le successeur de saint Pierre sur le siège de Rome, le Vicaire de Jésus-Christ sur la terre et le chef visible de l'Église. Le Pontife Romain est le successeur de saint Pierre, parce que saint Pierre réunit en sa personne la dignité d'Évêque de Rome et de chef de l'Église, et que par un dessein de la Providence il établit son siège à Rome et y mourut. Aussi celui qui est élu Évêque de Rome est aussi l'héritier de toute son autorité. « *Et Moi, Je vous dis que vous êtes*

*Pierre, et sur cette pierre Je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. Et Je vous donnerai les clefs du Royaume des Cieux : tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans les Cieux, et tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans les Cieux » (Mat 16, 18). « Paissez Mes brebis, paissez Mes agneaux » (Jean 21, 15).*

Il est le Vicaire de Jésus-Christ parce qu'il Le représente sur la terre et qu'il tient Sa place dans le gouvernement de l'Église. Il est le chef visible de l'Église, parce qu'il la dirige visiblement avec l'autorité même de Jésus-Christ qui en est le chef invisible. La dignité du Pape est la plus grande de toutes les dignités de la terre, et elle lui donne un pouvoir suprême et immédiat sur tous les Pasteurs et les fidèles. **Le Pape ne peut pas se tromper, car il est infallible dans les définitions qui regardent la foi et les mœurs à cause de la promesse de Jésus-Christ et de l'assistance continuelle du Saint-Esprit.** *« J'ai prié pour que votre foi ne défaille pas - Je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation du monde - Celui qui vous écoute M'écoute, et celui qui vous méprise Me méprise. »*

L'Église Catholique n'est pas le corps mystique du Pape, mais le Corps Mystique du Christ. **Le Pape est Vicaire du Christ, c'est à dire**

- **représentant du Fils de Dieu sur terre**
- **et successeur du premier Pape Saint Pierre.** Il n'est en aucun cas successeur de Notre Seigneur Jésus-Christ, car il serait alors lui-même Dieu. *« Le Saint-Esprit n'a pas été promis aux successeurs de Pierre pour qu'ils fassent connaître, sous Sa révélation, une nouvelle doctrine, mais pour qu'avec Son assistance, ils gardent saintement et exposent fidèlement la Révélation transmise par les Apôtres, c'est à dire le dépôt de la Foi » (Concile Vatican I, Constitution sur l'Église, Dz 3070).*

**Le Pape est infallible :**

- **dans son Magistère Ordinaire Universel quand il répète et explicite ce qui a toujours été enseigné par l'Église ;**
- **dans son Magistère Extraordinaire quand il parle « Ex Cathedra », c'est à dire « lorsque, remplissant sa charge de pasteur et de docteur de tous les Catholiques, il définit, en vertu de sa suprême autorité apostolique, qu'une doctrine sur la Foi ou les mœurs doit être tenue par toute l'Église ; le Pape jouit alors par l'assistance Divine à lui promise en la personne de Saint Pierre, de cette infallibilité dont le Divin Rédempteur a voulu que fût pourvue Son Église, lorsqu'elle définit la doctrine sur la Foi et les mœurs » (Concile Vatican I).**

Le Pape doit remplir quatre conditions pour parler « ex cathedra » :

- Il parle comme pasteur et docteur suprême de l'Église (non pas comme docteur privé) ;
- Il parle sur la Foi ou les mœurs (objet premier de l'infaillibilité) ;
- Il a l'intention d'obliger (ce n'est pas un conseil, mais un ordre) ;
- Cette doctrine s'adresse à l'Église Catholique toute entière (et pas seulement aux Évêques d'un pays déterminé par exemple).

Le Concile Vatican I a défini le seul aspect de la doctrine de foi qui était alors contesté, l'infaillibilité personnelle « Ex Cathedra » du Pape dans son magistère extraordinaire. L'infaillibilité de son magistère ordinaire n'était alors pas contestée. Si quelqu'un osait contredire cette définition, il serait hérétique et excommunié.

Celui qui ne croirait pas aux définitions solennelles du Pape ou même simplement en douterait, pécherait contre la foi, et s'il s'obstinait dans cette incrédulité, il ne serait plus catholique, mais hérétique. Dieu a concédé au Pape le don de l'infaillibilité afin que nous soyons tous sûrs et certains de la vérité que l'Église enseigne.

En définissant que le Pape est infaillible, l'Église n'a point établi une nouveauté dans la foi ; mais, pour s'opposer à de nouvelles erreurs, elle a défini que l'infaillibilité du Pape, contenue déjà dans l'Écriture Sainte et dans la Tradition, est une vérité révélée de Dieu et que, par conséquent, il faut la croire comme un dogme ou un article de foi. Tout catholique doit reconnaître le Pape comme le Père, le Pasteur et le Docteur universel, et lui demeurer uni d'esprit et de cœur.

La doctrine qui enseigne que le Pape est infaillible même dans son magistère ordinaire est de la plus grande importance pour notre résistance Catholique. **L'infaillibilité du magistère ordinaire du Pape est une doctrine de foi.**

On appelle **Magistère Ordinaire Universel** le mode d'enseignement donné par le Pape et les Évêques à tout moment et dans tous les pays. Lorsque Notre Seigneur a dit à Ses Apôtres : « Allez, enseignez toutes les nations », Il n'a pas limité leurs pouvoirs à un temps et à un endroit donnés. Le Pape et les Évêques doivent donc exercer leurs fonctions de docteurs, non pas seulement à de rares intervalles et dans des circonstances solennelles, mais partout et toujours.

Voici d'abord les preuves scripturaires :

- « ***Vous êtes Pierre, et sur cette pierre Je bâtirai Mon Église, et les forces de l'enfer ne prévaudront point contre elle*** » (Mat 16, 18).
- « ***Simon, Simon, voici que Satan vous a réclamé pour vous cribler comme du froment ; mais J'ai prié pour vous afin que votre foi ne défaille point*** » (Lc 22, 31).
- « ***Celui qui vous écoute, M'écoute; celui qui vous méprise, Me méprise*** » (Lc 10,16).
- « ***Toute puissance M'a été donnée dans le Ciel et sur la terre. Allez donc, enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père, du Fils, et du Saint Esprit, en leur enseignant à pratiquer tout ce que Je vous ai commandé. Et Moi, Je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles*** » (Mat 28, 18-20).
- « ***Allez dans le monde entier, et prêchez l'Évangile à toute créature. Celui qui croira et sera baptisé, sera sauvé ; mais celui qui ne croira pas sera condamné*** » (Mc 16, 15).
- « ***Vous recevrez la force du Saint Esprit qui descendra sur vous, et vous serez Mes témoins à Jérusalem, et dans toute la Judée et la Samarie, et jusqu'aux extrémités de la terre*** » (Act 1, 8).

L'infaillibilité est une préservation de toute erreur dont jouit le magistère dans son exercice, grâce à une assistance spéciale de Dieu. C'est donc une inerrance de fait et de droit en vertu de laquelle l'autorité enseignante dans l'Église est préservée de toute erreur, par l'assistance surnaturelle qu'elle reçoit du Saint Esprit, chaque fois que le Pape et les Évêques accomplissent ce pourquoi Jésus a commandé. Le Pape est infaillible, mais n'est pas impeccable, car il peut commettre en privé n'importe quel péché, même contre la foi et l'unité de l'Église. D'après certains Pères, les Apôtres auraient reçu le privilège de l'impeccabilité.

Voyons maintenant les preuves du magistère :

- « **Le Saint Esprit n'a pas été promis aux successeurs de Pierre pour qu'ils fassent connaître, sous Sa révélation, une nouvelle doctrine, mais pour qu'avec Son**

**assistance, ils gardent saintement et exposent fidèlement la révélation transmise par les Apôtres, c'est-à-dire le dépôt de la Foi (Vat I, Dz 1836).**

- « Le Magistère de l'Église, établi ici-bas d'après le dessein de Dieu pour garder perpétuellement intact le dépôt des vérités révélées et en assurer la connaissance aux hommes, s'exerce **chaque jour** par le pontife romain et les Évêques en communion avec lui » (Pie XI, Mortalium Animos).
- « **On doit croire de foi Divine et Catholique toutes les vérités qui sont contenue dans la parole de Dieu écrite ou transmise par la tradition et que l'Église, soit par un jugement solennel, soit par son magistère ordinaire et universel, proposé comme divinement révélées** » (Concile Vatican I, Constitution Dogmatique sur la Foi Catholique, Dz 1792).

Il faut distinguer l'infailibilité de TOUS les points suivants (car ce n'est pas seulement pour porter des décrets et des définitions solennelles que le magistère papal est infailible) :

- du Pape seul (Magistère Pontifical) :
  - ordinaire (tous les jours)
  - extraordinaire (définition solennelle, ou par exemple canonisation)
- des Évêques unis au Pape (Magistère Universel) :
  - ordinaire (tous les jours)
  - extraordinaire (conciles)

Notons que le Concile Vatican II est publié par le pape, et donc devrait appartenir au Magistère extraordinaire, infailible (si l'on reconnaît Jean XXIII et Paul VI comme Papes légitimes). La distinction de « concile pastoral » est un attrape-nigaud. Ou bien Jésus nous a trompés en nous assurant qu'Il serait avec nous jusqu'à la fin, ou bien Il s'est trompé (dans ce cas là, Il n'est pas Dieu).

Les erreurs de nombreux Prêtres de la SSPX :

- Vatican II n'est qu'un concile pastoral, et n'est donc pas couvert par l'infailibilité.
- Une définition n'est ex cathedra que si elle est solennelle.

De même que le Saint Esprit, l'Esprit de vérité demeure tous les jours dans l'Église, l'Église enseigne aussi tous les jours la vérité de la foi, avec l'assistance du Saint Esprit. Ces vérités, l'Église les enseigne quotidiennement tant principalement par le Pape, que par chacun des Évêque en communion avec lui. Tous, et le Pape et les Évêques, dans cet enseignement ordinaire, sont infailibles de l'infailibilité même de l'Église.

Vrai et faux œcuménisme (/fraternité), liberté religieuse (/liberté), collégialité (/égalité). « Celui qui n'a pas l'Église Catholique pour mère ne peut avoir Dieu pour père » (St Cyprien).

Les Évêques sont les pasteurs des fidèles, établis par l'Esprit Saint pour gouverner l'Église de Dieu sur les sièges qui leur sont confiés, sous la dépendance du Pontife Romain. Dans son propre diocèse, l'Evêque est le Pasteur légitime, le Père, le Docteur, le supérieur de tous les fidèles, ecclésiastiques et laïques, qui appartiennent à ce diocèse. L'Evêque est appelé le Pasteur légitime parce que la juridiction, c'est-à-dire le pouvoir qu'il a de gouverner les fidèles de son propre diocèse lui a été conféré selon les règles et les lois de l'Église. Les Évêques sont infailibles quand assemblés dans un concile général ou à travers le monde, ils proposent sous l'autorité du Pape un enseignement sur la foi ou les mœurs qui doit être tenu par tous les fidèles.

Le Pape est le successeur de saint Pierre, Prince des Apôtres, et les évêques sont les successeurs des Apôtres, en ce qui regarde le gouvernement ordinaire de l'Église. Tout fidèle, ecclésiastique et laïque, doit rester uni de cœur et d'esprit avec son Evêque, en grâce et en communion avec le Siège Apostolique. Il doit respecter, aimer et honorer son Evêque et lui prêter obéissance en tout ce qui se rapporte au soin des âmes et au gouvernement spirituel du diocèse.

Les auxiliaires de l'Evêque dans le soin des âmes sont les prêtres et principalement les curés. Le curé est un prêtre délégué pour être à la tête d'une portion du diocèse appelée paroisse, et pour la diriger sous la dépendance de l'Evêque. Les fidèles doivent se tenir unis à leur curé, l'écouter docilement et lui témoigner respect et soumission en tout ce qui regarde le soin de la paroisse.

Les membres de l'Église se trouvent :

- partie au Ciel, et ils forment **l'Église triomphante** ;
- partie au Purgatoire et ils forment **l'Église souffrante** ;
- partie sur la terre, et ils forment **l'Église militante**.

Ces diverses parties de l'Église constituent une seule Église et un seul corps, parce qu'elles ont le même chef qui est Jésus-Christ, le même esprit qui les anime et les unit, et la même fin qui est la félicité éternelle dont les uns jouissent déjà et que les autres attendent. Le lien est assuré par **la Communion des Saints** : « participation de tous les fidèles Catholiques aux prières et autres bonnes œuvres qui sont faites dans l'Église ».

Nature (image de Dieu) → Grâce (ressemblance imparfaite) → Gloire (ressemblance parfaite).

Par la communion des saints, dans l'Église, en vertu de l'union intime qui existe entre tous ses membres, tous les biens spirituels tant intérieurs qu'extérieurs qui leur appartiennent sont communs.

- Dans l'Église, les biens intérieurs communs sont : la grâce reçue dans les Sacrements, la foi, l'espérance, la charité, les mérites infinis de Jésus-Christ, les mérites surabondants de la Sainte Vierge et des Saints et le fruit de toutes les bonnes œuvres qui se font dans l'Église.
- Les biens extérieurs communs dans l'Église sont : les Sacrements, le sacrifice de la sainte Messe, les prières publiques, les cérémonies religieuses et toutes les autres pratiques extérieures qui unissent ensemble les fidèles.
- **Dans la communion des biens intérieurs entrent seulement les chrétiens qui sont en état de grâce ; ceux qui sont en état de péché mortel ne participent pas à tous ces biens.**
- C'est la grâce de Dieu, la charité, vie surnaturelle de l'âme, qui unit les fidèles à Dieu et à Jésus-Christ comme Ses membres vivants et les rend capables de faire des œuvres méritoires de la vie éternelle ; et ceux qui se trouvent en état de péché mortel, n'ayant pas la grâce de Dieu, sont exclus de la communion parfaite des biens spirituels et ne peuvent faire des œuvres méritoires de la vie éternelle.
- Les chrétiens qui sont en état de péché mortel retirent encore quelque avantage des biens intérieurs et spirituels de l'Église parce que, conservant le caractère du chrétien, qui est indélébile, et la vertu de la Foi qui est la racine de toute justification, ils sont aidés par les prières et les bonnes œuvres des fidèles à obtenir la grâce de la conversion.

- Ceux qui sont en état de péché mortel peuvent participer aux biens extérieurs de l'Église, pourvu qu'ils ne soient pas séparés de l'Église par l'excommunication.
- Les membres de cette communion sont appelés saints, parce que tous sont appelés à la sainteté, que tous ont été sanctifiés par le Baptême et que beaucoup parmi eux sont déjà parvenus à la parfaite sainteté.
- La communion des Saints s'étend aussi au Ciel et au Purgatoire, parce que la charité unit les trois Églises : triomphante, souffrante et militante ; et les saints prient Dieu pour nous et pour les âmes du Purgatoire, et nous-mêmes nous rendons gloire et honneur aux Saints et nous pouvons soulager les âmes du purgatoire en appliquant en leur faveur messes, aumônes, indulgences et autres bonnes œuvres.

Ceux qui n'appartiennent pas à la communion des saints sont dans l'autre vie les damnés, et en cette vie ceux qui n'appartiennent ni à l'âme ni au corps de l'Église, c'est-à-dire ceux qui sont en état de péché mortel et se trouvent hors de la véritable Église. La doctrine qui prétend que le pécheur cesse d'être un membre de l'Église conduit à la négation du caractère visible de l'Église (car l'état de grâce n'est pas visible).

Les trois fonctions du magistère, du ministère et du gouvernement constituent l'unité et la visibilité de l'Église, et l'acceptation de ces trois fonctions est une condition pour être membre de l'Église.

- Ceux qui ne sont pas baptisés, les apostats et hérétiques publics, les schismatiques, et les excommuniés « vitandi » (CJC 2258) ne sont pas membres de l'Église.
- Ceux qui se trouvent hors de la véritable Église sont les infidèles, les juifs, les hérétiques, les apostats, les schismatiques et les excommuniés.
- Les infidèles sont ceux qui ne sont pas baptisés et qui ne croient pas en Jésus-Christ ; soit qu'ils croient à de fausses divinités et les adorent, comme les idolâtres ; soit que tout en admettant le seul vrai Dieu ils ne croient pas au Christ Messie, venu en la personne de Jésus-Christ ou encore à venir : tels sont les mahométans et autres semblables.
- Les juifs sont ceux qui professent la loi de Moïse : ils n'ont pas reçu le Baptême et ne croient pas en Jésus-Christ.
- Les hérétiques sont les baptisés qui refusent avec obstination de croire quelque vérité révélée de Dieu et enseignée comme de foi par l'Église catholique : par exemple, les ariens, les nestoriens et les diverses sectes du protestantisme.
- Les apostats sont ceux qui abjurent ou renient par un acte extérieur la foi catholique qu'ils professaient auparavant.
- Les schismatiques sont les chrétiens qui, ne niant explicitement aucun dogme, se séparent volontairement de l'Église de Jésus-Christ ou des légitimes pasteurs.
- Les excommuniés sont ceux qui, pour des fautes graves, sont frappés d'excommunication par le Pape ou l'Evêque, et sont par suite, comme des indignes, séparés du corps de l'Église, qui attend et désire leur conversion.

On doit craindre beaucoup l'excommunication, car c'est la peine la plus grave et la plus terrible que l'Église puisse infliger à ses fils rebelles et obstinés.

Les excommuniés sont privés des prières publiques, des sacrements, des indulgences, et exclus de la sépulture ecclésiastique.

Nous pouvons être de quelque secours aux excommuniés et à tous les autres qui sont hors de la véritable Église, par des avis salutaires, par des prières et des bonnes œuvres, suppliant Dieu que, par sa miséricorde, il leur fasse la grâce de se convertir à la foi et d'entrer dans la communion des Saints.

## **La rémission des péchés**

Jésus-Christ a laissé à son Eglise le pouvoir de remettre les péchés. L'Eglise peut remettre tous les péchés, si nombreux et si graves qu'ils soient, car Jésus-Christ lui a donné plein pouvoir de lier et de délier.

Ceux qui dans l'Eglise exercent ce pouvoir de remettre les péchés sont en premier lieu le Pape, qui seul possède la plénitude de ce pouvoir ; puis les Evêques, et sous la dépendance des Evêques, les prêtres. L'Eglise remet les péchés par les mérites de Jésus-Christ, en conférant les sacrements qu'il a institués à cette fin, principalement le Baptême et la Pénitence.

## **La résurrection de la chair**

Tous les hommes ressusciteront, chaque âme reprenant le corps qu'elle avait en cette vie. La résurrection des morts se fera par la vertu de Dieu tout-puissant à qui rien n'est impossible. La résurrection de tous les morts arrivera à la fin du monde et ensuite aura lieu le jugement général.

Dieu veut la résurrection des corps afin que l'âme, ayant fait le bien et le mal quand elle était unie au corps, soit encore avec lui pour la récompense ou le châtement. Il y aura une très grande différence entre les corps des élus et les corps des damnés ; car, seuls, les corps des élus auront à la ressemblance de Jésus-Christ ressuscité, les propriétés des corps glorieux.

Les propriétés qui orneront les corps glorieux des élus sont :

- l'impassibilité, par laquelle ils ne pourront plus être sujets aux maux ni aux douleurs d'aucune sorte, ni au besoin de nourriture, de repos ou de quoi que ce soit ;
- la clarté, par laquelle, ils resplendiront comme autant de soleils et d'étoiles ;
- l'agilité, par laquelle ils pourront se transporter en un moment et sans fatigue d'un lieu à un autre et de la terre au ciel ;
- la subtilité, par laquelle, sans obstacle, ils pourront traverser tous les corps, comme fit Jésus-Christ ressuscité.

Les corps des damnés seront privés des propriétés glorieuses des corps des Bienheureux et porteront la marque horrible de leur éternelle réprobation.

## **La vie éternelle**

Après la vie présente il y a une autre vie, ou éternellement heureuse pour les élus dans le Paradis, ou éternellement malheureuse pour les damnés dans l'Enfer. Nous ne pouvons comprendre le bonheur du Paradis, parce qu'il surpasse les connaissances de notre esprit borné, et parce que les biens du ciel ne peuvent pas se comparer aux biens de ce monde.

Le bonheur des élus consiste à voir, à aimer et à posséder pour toujours Dieu, source de tout bien. Le malheur des damnés consiste à être toujours privés de la vue de Dieu et punis par d'éternels tourments dans l'enfer. Les biens du Paradis et les maux de l'Enfer ne sont en ce moment que pour les âmes, parce qu'en ce moment il n'y a que les âmes qui soient au Paradis ou en Enfer ; mais après la résurrection de la chair, les hommes, dans la plénitude de leur nature, c'est-à-dire en corps et en âme, seront ou heureux ou tourmentés pour toujours.

Les biens du Paradis pour les élus et les maux de l'Enfer pour les damnés seront égaux dans leur substance et leur éternelle durée ; mais, dans la mesure ou le degré, ils seront plus grands ou moindres selon les mérites et les démérites de chacun.